

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 25 juin 2016

Président	:	M.	Lionel WINKLER
Secrétaire	:	Mme	Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M.	Edgar SCHNEIDER
		M.	Raphaël CORBAZ
Huissier	:	M.	Jean-Michel TALON
Huissier suppléant	:	M.	Patrick TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le samedi 25 juin 2016 à 09 h. 00, au Caux Palace, à Caux.

0. Préambule

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016

2. Communications du Bureau

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions :

- 6.1 sur le préavis No 06/2016 relatif aux comptes 2015 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;
- 6.2 sur le préavis No 10/2016 relatif à la gestion et aux comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Denis Golaz) ;
- 6.3 sur le préavis No 11/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'950'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la rénovation des toitures, de l'éclairage, du parvis d'entrée, des peintures intérieures et extérieures, ainsi qu'une amélioration de la ventilation de la salle Omnisports du Pierrier à Clarens. (Rapp : M. Yves Depallens) ;
- 6.4 sur le préavis No 12/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.- au maximum pour le renouvellement

du tracteur forestier de débardage et l'acquisition d'un nouveau tracteur de travail, à la réorganisation des activités hivernales de la section forêts et à la création d'un poste de forestier-bûcheron. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

- 6.5 sur le préavis No 13/2016 relatif aux comptes communaux. (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;
- 6.6 sur le préavis No 14/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'455'000.- au maximum pour la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire. (Rapp : Mme Bibiana Streicher) ;
- 6.7 sur le préavis No 15/2016 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de dix manifestations dans le cadre des 150 ans de la FSG Montreux. (Rapp : M. Bassam Degerab) ;
- 6.8 sur le rapport-préavis No 16/2016 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics. (Rapp : M. René Chevalley) ;
- 6.9 sur le rapport No 05/2016 sur la gestion communale durant l'année 2015. (Rapp : M. Alexandre Staeger).

7. Préavis de la Municipalité :

- 7.1 No 17/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'897'912.95, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux urgents effectués sur des biens publics suite aux intempéries survenues de 2013 à 2015. (Date de la séance de commission, le mardi 5 juillet 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 7.2 No 18/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public à pied au travers du plan partiel d'affectation (PPA) "La Corsaz". (Date de la séance de commission, le mercredi 6 juillet 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 7.3 No 19/2016 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2017, 2018 et 2019. (Date de la séance de commission, le mardi 28 juin 2016 à 20 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

8. Rapport – Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 20/2016 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du rire. (Date de la séance de commission, le jeudi 7 juillet 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

9. Rapport de la Municipalité

9.1 No 21/2016 relatif au postulat de Monsieur le Conseiller communal Emmanuel GETAZ intitulé « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements ». (Date de la séance le mercredi 6 juillet 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

10. Rapport de la Commission « communication et organisation du Conseil communal

11. Développement (s) des motions et des postulats

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

0. PRÉAMBULE

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il est 9h00, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre place et donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite la bienvenue à cette dernière séance de législature du Conseil communal de Montreux, dans ce magnifique Théâtre du Caux-Palace.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

J'ai également le plaisir de souhaiter la bienvenue et de saluer les Chefs de service ainsi que leurs Adjoints venus en nombre ce matin, malgré la pluie qui nous a tous réveillés de manière très désagréable !

Je salue tout autant le public, toujours présent et fidèle, malgré une séance extra-muros et de surcroît dans les Hauts de la Commune ! Merci de l'intérêt que vous portez à votre Conseil. Je crois savoir également que certaines personnes dans le public prennent déjà la température du Conseil en vue de leur futur mandat à partir du 1^{er} juillet, bienvenue !

Avant de débiter cette séance à proprement dite, je salue également Mme Brigitt Altwegg, chef de projets pour la Suisse de la Fondation Caux - Initiatives et Changement qui nous reçoit aujourd'hui, à qui je vais céder quelques instants la

parole afin qu'elle puisse nous présenter le site dans lequel nous allons passer cette journée de dernière séance de législature ensemble ».

Mme Altwegg donne lecture de son intervention. (Annexe 1)

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Brigitt Altwegg pour cette présentation et ses propos fort intéressants. Comme elle a la gentillesse de passer la journée avec nous, les personnes qui seraient intéressées par des informations complémentaires pourront passer vers elle durant la suite de la journée.

M. le Président poursuit son intervention :

« Mesdames et Messieurs, vous avez été valablement convoqués avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, je vous prie de vous manifester maintenant. Je constate néanmoins que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 74 Conseillères et Conseillers, l'assemblée peut donc valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et de Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le prochain procès-verbal.

Présence :

74 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Susanne Cornaz, Madeleine Müller, MM. Patrick Aubort, Michel Bongard, Alain Borlat, Jérôme Chessex, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Bernard Gret, Marcel Jost, Julien Kundert, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Francis Niquille, Cyril Pabst, Kastriot Ramiqi, Jean Daniel Rochat, Bernard Schmid, Domenico Silleri, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Gilles Marco, Sassenhiran Vairavanathar.

M. le Président donne quelques indications sur le déroulement de la séance et demande si l'ordre du jour suscite une remarque, ce qui n'est pas le cas. On passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2016

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Lionel Winkler remercie une dernière fois, en ce qui le concerne, notre Secrétaire pour la précision de son travail de rédaction.

2. COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président Lionel Winkler a quelques communications et déclare :

« Tout d'abord, certains d'entre vous ont reçu un mail de notre Secrétaire concernant les cartes de présences encore en votre possession afin de les rendre aujourd'hui. Je vous prie donc de faire le nécessaire auprès de notre Huissier si ce n'est pas encore

fait ou de vous arranger directement avec lui, le cas échéant, si vous n'avez pas votre carte avec vous.

Je rappelle également aux membres concernés et désignés pour les Conseils intercommunaux du SIGE et de l'ASR pour la législature 2016 - 2021 de bien prendre note des dates des assermentations respectives.

A savoir le vendredi 1^{er} juillet prochain à 17h00 à la salle du Conseil de Vevey à la rue du Conseil 8 à Vevey, et le lundi 4 juillet à 18h00 à la Maison Hugonin à La Tour-de-Peilz ».

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu un certain nombre de courriers et il les traite selon leur ordre d'arrivée.

Le premier courrier émane de la FSG de Chailly concernant les places de parc au collège de Chailly. M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera annexé au procès-verbal. (Annexe 2)

M. le Président Lionel Winkler précise que ce courrier était adressé à son intention, mais sa teneur est de compétence municipale et une copie a été envoyée à M. le Municipal Alain Feissli.

Le deuxième courrier émane de M. Bernard Gallarotti à Chailly. Il est adressé également au Président du Conseil communal qui en donne lecture. Une copie de cette lettre a été adressée à l'Administration communale. Ce courrier sera annexé au procès-verbal. (Annexe 3)

Le troisième courrier émane de l'Association des intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs. Il est adressé au Conseil communal et concerne : « 1^{er} août – village officiel – Chailly ». M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera annexé au procès-verbal. (Annexe 4)

Le dernier courrier qui émane de La Fondation Les Eglantines à Vevey est adressé au Président du Conseil communal. M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera également annexé au procès-verbal. (Annexe 5)

Il n'y a pas d'autres correspondances.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu deux communications écrites de la Municipalité. L'une d'entre elles sera traitée au point 6.9 de l'ordre du jour.

Il y a une communication orale de la Municipalité et M. le Président donne la parole à M. le Municipal Christian Neukomm qui déclare :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La communication a trait à la fermeture prolongée de la route de Chaulin à Chamby.

Le 25 mai dernier, l'effondrement d'un mur privé situé à l'amont de la route de Chamby a nécessité la mise en œuvre de travaux de déblaiement et de sécurisation.

Dans le cadre de ces travaux, une pelle mécanique de l'entreprise mandatée a endommagé le mur qui soutient la route. Depuis cet incident, survenu le 8 juin dernier,

des travaux conséquents ont été entrepris pour réparer cet ouvrage au plus vite. Ces derniers sont prévus jusqu'au 8 juillet de cette année.

Pour la suite, le propriétaire souhaite reconstruire rapidement le mur amont qui s'est effondré, ce qui est dans l'intérêt et la sécurité des usagers de la route.

De plus, la commune doit encore poser une couche d'usure, c'est-à-dire un tapis, sur la chaussée qui a été endommagée, ce qui nécessite une fermeture de route pour une semaine supplémentaire.

Dans le cas probable où la reconstruction du mur privé se réalise dans la continuité du chantier en cours, la route de Chaulin devrait être fermée durant les mois de juillet et août, la planification précise devant être encore établie.

La Municipalité ne manquera pas de vous informer plus précisément, dès qu'elle sera en possession de tous les éléments techniques. Je vous remercie de votre attention ».

Il n'y a pas d'autres communications.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion, une interpellation et une question écrite ont été déposées sur le bureau de M. le Président. La motion émane de M. Christophe Privet et elle porte le titre : « Aide au logement 2.0 (deux point zéro) ».

L'interpellation émane de M. Heinz Schoeneich et a pour titre : « Qu'est-ce qui cloche à Brent ? ».

La motion sera traitée au point 11 de l'ordre du jour et l'interpellation au point 12 de l'ordre du jour.

La question écrite de M. Hess était une question quant à l'analyse de la participation aux élections et elle a été adressée directement à la Municipalité.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le préavis No 06/2016 relatif aux comptes 2015 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, rapporteur de la commission pour Montreux, déclare que c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des Conseils communaux d'approuver le rapport d'activité et les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera.

CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 06/2016 du 7 avril 2016 sur les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera,

Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'adopter les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.2 sur le préavis No 10/2016 relatif à la gestion et aux comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, président-rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 10/2016 de la Municipalité du 15 avril 2016 au Conseil communal relatif à la gestion et aux comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2015 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2015.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.3 sur le préavis No 11/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'950'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la rénovation des toitures, de l'éclairage, du parvis d'entrée, des peintures intérieures et extérieures, ainsi qu'une amélioration de la ventilation de la salle Omnisports du Pierrier à Clarens. (Rapp : M. Yves Depallens) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La rénovation de cette salle polyvalente, une des infrastructures majeures de notre commune, est indispensable et devient vraiment urgente.

A la lecture du rapport de la commission, on ressent une certaine frustration de la part des commissaires et celle-ci est partagée. En effet, il aurait été profitable d'améliorer sensiblement l'intégration de cet ouvrage dans son environnement et profiter de ses 3000 m2 de toiture pour produire de manière durable de quoi alimenter 100 à 150 ménages. Malheureusement, toute modification de l'aspect extérieur ne pourra être proposée, c'est une conséquence de l'opposition d'une petite minorité de riverains lors de procédures précédentes. Dommage pour le cadre de vie des Clarensois, dommage pour le développement durable !

Le PLR salue le doigté de la Municipalité. En effet, celle-ci, consciente du bien commun, tout comme votre Conseil d'ailleurs, a décidé de se concentrer sur l'essentiel afin de prolonger la vie d'un outil communal existant. Cette salle polyvalente, d'importance régionale et cantonale, profite à une forte majorité de la population. Son utilité n'est plus à démontrer puisqu'on parle d'une fréquentation maximale de quasiment deux fois huit heures par jour, 7 jours par semaine, 52 semaines par an par plusieurs milliers d'utilisateurs.

L'essentiel disais-je ! En effet, la rénovation concerne à 90% l'intérieur du bâtiment soit principalement la sécurité et le confort des utilisateurs ainsi que l'étanchéité de la toiture, endommagée suite à de très fortes intempéries, afin qu'il ne pleuve plus dans la salle.

Les 10% restants consistent à repeindre le bâtiment avec les mêmes couleurs que celles décidées dans les années 80. C'est à ce prix que la Municipalité évitera une mise à l'enquête publique.

L'optique de la prolongation d'une vingtaine d'années seulement devrait satisfaire tout le monde. Les opposants de la première heure qui auront atteint leurs objectifs individuels, la Municipalité qui aura ainsi trouvé une alternative dans le cadre de son plan d'action sur les installations sportives. Le SIGE aura, quant à lui, certainement déplacé ses activités dans une zone capable d'accueillir une installation régionale plus performante, notamment en matière d'élimination des micropolluants.

Gageons que cette perspective convienne à l'ensemble de la population, Et comme dans cet hémicycle nous œuvrons tous pour le bien commun, le PLR vous engage, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, même un peu frustrés, à suivre la Municipalité et à accepter massivement ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime ne pas avoir à disposition tous les éléments permettant de prendre une décision au sujet de ce préavis.

En effet, que se passerait-il si les travaux prévus n'étaient pas effectués ? Serait-il possible d'exploiter la salle pendant quelques années encore, le temps de trouver un autre lieu ?

Et si, au contraire, les travaux étaient effectués, aurions-nous au moins la garantie écrite de la part de l'ECA de pouvoir exploiter cette salle pendant encore 10 à 15 ans ?

De plus, la somme demandée semble devoir couvrir le rattrapage des frais d'entretien des années précédentes, mais qu'en est-il des années à venir ? Le chiffre de quelque CHF 400'000.- par année a été avancé. Qu'est-ce qui justifie un tel montant ? Faut-il encore compter avec de tels frais d'entretien pour les cinq à dix prochaines années ?

Enfin, à ce que nous avons compris, le bâtiment pourrait être utilisé à pleine capacité qu'un nombre de fois déterminé dans l'année, à savoir 10 fois. Est-ce suffisant ?

Bref, autant de questions auxquelles le rapport de commission manque de répondre. Vu comme ça, la vision de la Municipalité ressemble plus à un rafistolage avec du ruban adhésif et de la colle blanche qu'à une réelle volonté de développer les infrastructures sportives de notre région. Comme le relève un commissaire, il vaudrait peut-être mieux accélérer la construction d'une nouvelle structure, qui ne coûterait, somme toute, que quatre fois le prix des travaux d'entretien projetés.

C'est pourquoi nous demandons le renvoi en commission de ce préavis. Nous espérons obtenir plus de renseignements en particulier sur les garanties offertes par l'ECA en regard de l'exploitation prévisible du bâtiment jusqu'à la construction d'une nouvelle structure et sur les projets de la Municipalité concernant ces nouvelles structures.

Faute de tels renseignements, une majorité de notre groupe refuserait ce préavis ».

M. le Président remercie M. Staeger et déclare qu'il a pris note de la demande de renvoi en commission, mais néanmoins la discussion générale se poursuit. M. le Président reviendra sur la discussion du renvoi tout à l'heure.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève que le rapport est suffisamment explicite, donc elle ne reviendra pas sur son contenu.

Par contre, il a été dit dans ce rapport, qu'il était possible de disposer d'un extrait du jugement et de l'avis de droit, mais ils n'étaient pas dans l'enveloppe. Elle demande si c'est possible de recevoir ces documents par écrit ?

M. le Président remercie Mme Catherine Buchet Bulliard et relève que la Municipalité a pris note de cette question.

M. le Municipal Alain Feissli répond d'abord à la question de Mme Catherine Buchet Bulliard. Il regrette que ces documents ne leur soient pas parvenus, puisqu'il avait été effectivement convenu en séance de commission qu'ils seraient transmis au président de la commission, ce qui a été naturellement fait.

A partir de là, la diffusion ultérieure n'appartient plus à la Municipalité, mais elle a bien diffusé ces deux documents.

M. Feissli ne reviendra pas sur les différents éléments évoqués par M. le Conseiller Alexandre Staeger. Il regrette que manifestement M. le Conseiller Staeger et le groupe Montreux Libre n'aient pas reçu les informations de leur commissaire qui est absent aujourd'hui, et que peut-être n'a-t-il pas participé également à leur séance de groupe, sans quoi ils auraient eu naturellement une réponse à l'ensemble des questions qui viennent d'être formulées.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Christophe Privet rassure M. Alain Feissli, M. Gétaz était présent à la réunion de groupe même s'il est absent aujourd'hui. Il leur a fait l'honneur de venir quand même lundi.

Comme cela a été signalé les documents étaient manquants, mais M. Privet imagine qu'aujourd'hui la Municipalité a le document de l'ECA, puisque certains parlent que le bâtiment pourrait encore être viable 10, 15 voire les 20 prochaines années, et qu'elle peut le présenter au moyen du super projecteur installé ici, document qui confirme bien que l'on pourra garder ce bâtiment pour les années prévues.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que M. Christophe Privet, comme Saint-Thomas, ne croit que ce qu'il voit, mais M. Feissli ne peut pas faire voir ce document aujourd'hui, toutefois il peut lui affirmer, au nom de la Municipalité, que ce document est bien en leur possession, M. Feissli l'avait dans ses dossiers, et s'il avait été demandé, M. Feissli aurait pu le produire en séance de commission.

La discussion générale continue.

Mme Bibiana Streicher déclare, pour information, qu'elle a bien trouvé les deux documents demandés par ses collègues dans l'enveloppe du site du Conseil communal et les invite à aller les consulter sur le site.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président ouvre maintenant la discussion concernant la demande de M. Alexandre Staeger quant au renvoi de l'objet en discussion à la commission. Selon l'art. 127, concernant le renvoi, M. le Président en donne lecture :

« Le Conseil peut décider le renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition ».

La discussion est ouverte sur ce renvoi.

M. Yanick Hess déclare que l'on peut se poser la question sur le fonctionnement de notre Conseil communal, parce qu'une commission qui doit étudier un rapport doit avoir toutes les informations. Si elle demande des pièces elle doit y avoir droit, les commissaires des différents partis font tout leur possible, et il croit qu'il est dommage d'arriver à une conclusion où tout le monde accepte un objet et que l'on arrive à un renvoi maintenant.

M. Hess ne dit pas qu'il ne faut pas renvoyer, mais il pose la question si la commission a vraiment bien travaillé et fait tout ce qu'elle pouvait faire ?

Il est clair que si les documents n'ont pas pu suivre, cela arrive, mais on essaie de se renseigner et il trouve dommage d'arriver à cette situation maintenant.

La discussion sur le renvoi est toujours ouverte.

M. Yves Depallens, juste pour la bonne forme, relève que les documents qui ont été demandés en commission, ont été correctement transmis à tous les commissaires, ils ont été également chargés sur le site, et il les a transmis en temps voulu. Ils sont à disposition sur l'enveloppe électronique.

La discussion se poursuit sur le renvoi.

Mme Catherine Buchet Bulliard ne veut pas éterniser la discussion, mais si on demande l'avis de droit par écrit, on est censé pouvoir l'obtenir. Tout le monde ne peut pas aller sur internet, donc on aurait juste aimé l'avoir dans l'enveloppe et Mme Buchet aimerait bien que ces documents soient transmis dans la prochaine enveloppe afin de les avoir par écrit.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Catherine Buchet Bulliard, et déclare que le Bureau prend note d'annexer ces documents au procès-verbal de cette séance. (Annexes 6 et 7)

La discussion sur le renvoi continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote quant au renvoi de l'objet à la commission qui l'a examiné.

Le Conseil communal de Montreux refuse à une très large majorité le renvoi de l'objet à la commission.

La discussion générale est ouverte une dernière fois sur cet objet. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yves Depallens, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 11/2016 de la Municipalité du 15 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'950'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la rénovation des toitures, de l'éclairage, du parvis d'entrée, des peintures intérieures et extérieures, ainsi qu'une amélioration de la ventilation de la salle Omnisports du Pierrier à Clarens,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation des toitures, de l'éclairage, du parvis d'entrée, des peintures intérieures et extérieures, ainsi qu'une amélioration de la ventilation de la salle Omnisports du Pierrier à Clarens ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 4'950'000.- au maximum, sous déductions de subventions et participation à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 355.00.3312 sur une période de 20 ans au maximum ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

6.4 sur le préavis No 12/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.- au maximum pour le renouvellement du tracteur forestier de débardage et l'acquisition d'un nouveau tracteur de travail, à la réorganisation des activités hivernales de la section forêts et à la création d'un poste de forestier-bûcheron. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. François Pochon donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si le préavis nous a semblé précis et bien détaillé pour la partie concernant l'acquisition des deux tracteurs, nous regrettons le manque de données concernant le nouveau poste de forestier-bûcheron.

Toutefois, lors de la commission des précisions nous ont été apportées par le Municipal et son Chef de service.

Dès lors, nous nous réjouissons de constater qu'avec l'acquisition de ces deux nouveaux véhicules, ainsi qu'une force de travail supplémentaire la section forêt sera en mesure d'augmenter le volume de bois traité et par la même d'accroître les recettes pour notre commune. Merci pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Christian Gagnat déclare que c'est à l'unanimité que le groupe UDC accepte le préavis tel que mentionné, mais il restera attentif au coût pour le poste EPT de forestier-bûcheron.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, présidente-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu** le préavis No 12/2016 de la Municipalité du 22 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.- au maximum pour le renouvellement du tracteur forestier de débardage et l'acquisition d'un nouveau tracteur de travail, à la réorganisation des activités hivernales de la section forêts et à la création d'un poste de forestier-bûcheron,
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement du tracteur forestier de débardage ainsi qu'à acquérir un nouveau tracteur de travail, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir immédiatement cet investissement par le compte No 9281.800 « renouvellement des véhicules » ;
6. de créer un poste de forestier-bûcheron à 100% ;
7. de porter aux budgets 2016 et suivants les charges et produits y relatifs, ces derniers étant au minimum équilibrés ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

6.5 sur le préavis No 13/2016 relatif aux comptes communaux. (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Lionel Winkler invite M. Olivier Gfeller, président de la COFIN, à le rejoindre, M. Gfeller qui va savourer sa dernière prestation au côté d'un Président du Conseil !...

M. Olivier Gfeller n'a rien à rajouter à son rapport, mais il remercie M. le Président pour ses propos.

M. le Président Lionel Winkler, avant d'ouvrir la discussion, propose la marche à suivre suivante : il va ouvrir la discussion générale sur le préavis de la Municipalité, c'est-à-dire les pages 1 à 19 du document présenté par la Municipalité, et le rapport de la commission. Puis il prendra la partie "Brochure des comptes 2015", chapitre par chapitre, pour les discussions de détail, et enfin on votera sur les conclusions du préavis, amendées ou pas entre-temps.

Il demande si cette manière de faire convient, ce qui est le cas.

La discussion générale est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pour cette dernière séance de législature, je vous rassure, je vais tenter d'être bref, tout en évitant une farandole de chiffres concernant ces comptes communaux 2015 qui, somme toute, n'apportent que peu d'éléments supplémentaires à ce débat.

Permettez-moi tout de même de souligner le résultat final de cet exercice comptable qui se solde par un déficit tout à fait acceptable au vu de ce que prévoyait le budget initial qui, je vous le rappelle, nous gratifiait d'un montant de 2,3 millions de perte.

Lors des débats sur ce point précis, le groupe UDC avait souligné le fait qu'une marge de manœuvre d'économie existait pour la Municipalité. Force est de constater que nous avons été entendus, le but est donc atteint ! Nous tenons à relever l'excellent travail effectué par notre exécutif.

Le groupe UDC s'était également engagé à analyser la pertinence de l'utilisation des deniers publics et il se réjouit de constater que ce fut le cas pour cet exercice.

En politique, et vous en conviendrez, chères et chers collègues, une vérité en chasse une autre, une certitude en balaie une seconde. Le bilan de cet exercice déficitaire ne saurait nous satisfaire totalement, certes, mais il est la résultante d'un travail de chaque instant et ceci jour après jour tout au long de l'année, tâche qui englobe bien plus que les intervenants politiques que nous sommes.

En effet, les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de ce compte annuel.

Ce sont ces femmes et ces hommes, tous services confondus, qui œuvrent quotidiennement pour le bien de notre ville et qui font de Montreux ce qu'elle est aujourd'hui.

A vous toutes et tous, le groupe UDC salue votre engagement et vous adresse ses sincères remerciements.

Dépenses maîtrisées dans un contexte difficile qui, manifestement, n'est pas prêt à s'améliorer si l'on en veut pour preuve l'évolution de la situation internationale, ainsi qu'une amélioration significative de la marge d'autofinancement qui ne saurait être interprétée comme jubilatoire car de gros défis nous attendent...

Il est indispensable que notre ville se réinvente en matière touristique, événementielle et culturelle, que son urbanisme et sa mobilité évoluent dans le sens du bien de ses habitants, le tout dans un univers sûr, convivial où il fait bon vivre dans un partage fraternel.

Le groupe UDC montreusien continuera d'œuvrer dans ce sens avec une volonté manifeste de la mise en valeur de notre patrimoine.

Rappelons-nous que l'on ne subit pas l'avenir, on le fait !!!

Il est temps de donner une impulsion nouvelle à cette ville, ville qui doit être résolument tournée vers le futur. Vous l'aurez certainement compris, des choix stratégiques devront être faits prochainement.

C'est donc tout naturellement que le futur budget 2017 retiendra toute notre attention, malgré le fait que la confiance soit une institution invisible qui régit le développement économique.

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas seulement de le prévoir, mais également de le rendre possible.

C'est donc à l'unanimité que le groupe UDC approuvera les comptes communaux 2015, l'imputation du résultat de celui-ci, ainsi que d'en donner décharge à la Municipalité.

Bien évidemment, chères et chers collègues, je vous encourage à en faire de même.
Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion générale se poursuit.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre souhaite saluer le travail de la Commission des finances. Nous avons en effet obtenu toutes les réponses à nos questions, celle qui n'était pas dans le rapport ayant pu être fournie oralement par notre commissaire.

Nous espérons que l'étude sur le degré d'autofinancement permettra de dégager des pistes de réflexion afin d'améliorer notre marge d'autofinancement et, de ce fait, aussi notre capacité à financer nous-mêmes nos investissements.

Nous sommes toutefois interpellés par le chapitre du rapport consacré aux crédits complémentaires. On peut en effet y lire que les discussions précédant les décisions municipales, concernant l'octroi de crédits complémentaires, ne sont pas dûment consignées au procès-verbal, qui est un document purement décisionnel.

Cela est d'autant plus intrigant que le Rapport de la Cour des Comptes de 2009, consacré au fonctionnement de notre administration, critiquait notamment, je cite : « l'absence de procédures écrites et un mode de fonctionnement de l'administration essentiellement fondé sur la tradition orale, en page 32 », fin de citation.

Compléter le PV par un résumé des discussions précédant les décisions municipales permettrait assurément de mieux expliquer le caractère imprévisible et exceptionnel des crédits complémentaires accordés, notamment pour des anniversaires.

Nous souhaitons, par conséquent, que la Municipalité s'inspire des constatations de la Cour des Comptes et mette par écrit un résumé des discussions précédant les prises de décisions, de façon à pouvoir mieux expliquer ces dernières.

Nous nous montrerons donc bons joueurs pour cet exercice, mais nos représentants à la CoFin et à la CoGest resteront attentifs à ces aspects ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous remercions la CoFin pour son travail et son président pour son rapport et prenons acte du résultat des comptes.

Un point nous inquiète néanmoins. Nous constatons une nette baisse en ce qui concerne l'entretien du patrimoine. Ces dernières années nous avons fonctionné avec des préavis de rattrapages pour corriger le retard pris dans les années nonante. Or, les provisions ont fondu et notre situation financière favorable de ces dernières années se péjore. Qu'en sera-t-il ces prochaines années ? Sommes-nous en train de retomber dans un cycle de retard similaire ?

Qu'en sera-t-il également ces prochaines années si les changements climatiques et les précipitations qui leur sont associées continuent et augmentent, et que plusieurs routes ou murs des Hauts doivent être consolidés ou refaits ? Je constate que même les entreprises mandatées détruisent les murs.

Nous resterons donc attentifs à cette façon de faire qui nous questionne.

Merci pour votre attention ».

La discussion générale se poursuit.

M. le Municipal Pierre Rochat remercie pour toutes les interventions qui saluent le bon travail de l'administration et le fait que la Municipalité a tenu son organisation financière de manière à arriver à un résultat meilleur que celui annoncé au budget.

Pour la question du rapport et la justification des crédits complémentaires, M. Rochat relève que le président-rapporteur et les commissaires qui ont adopté le rapport, ont salué le fait que désormais la Municipalité fournit une liste détaillée de ces crédits complémentaires, avec un bref commentaire. Il y a chaque fois un commentaire qui explique, en quelques mots dans une colonne séparée, la nature des crédits complémentaires.

Depuis quelques années le Conseil souhaite obtenir des extraits du procès-verbal de la Municipalité. Mais le Conseil a précisé les extraits des procès-verbaux de la Municipalité, qui sont rédigés ainsi pour toutes les décisions, et pas seulement pour les crédits complémentaires. C'est aussi le cas pour les engagements, pour les préparations de préavis, ils sont rédigés comme cela, avec l'illustration du sujet et la décision.

Pour sa part, M. le Municipal Pierre Rochat trouve que c'est une très bonne formule. D'ailleurs cela a été approuvé par M. le Préfet, qui contrôle l'ensemble de ces travaux, et c'est une bonne formule parce que c'est une manière de renforcer l'esprit collégial de la Municipalité par rapport à ses décisions. M. Rochat pense que c'est une bonne chose, en l'état actuel des choses, et sous réserve qu'on leur impose des manières différentes de faire, mais l'on verra bien.

M. le Municipal Pierre Rochat constate juste que les exécutifs du canton de Vaud fonctionnent ainsi, et que le Conseil d'Etat, autorité supérieure, fonctionne aussi ainsi avec les propositions du Conseil d'Etat.

Il précise aussi que cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de documents expliquant les choses, mais ces documents sont des propositions qui sont discutées. Donc le procès-verbal est comme cela et il restera comme cela.

M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil communal à rester raisonnable et à respecter un point fondamental de notre système, c'est la séparation des pouvoirs. Et cela, la répartition des compétences et la séparation des pouvoirs sont des points fondamentaux. La Municipalité est ouverte, prête à expliquer, et M. Pierre Rochat suggère que l'on en reste là pour l'instant.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Lionel Winkler passe maintenant à la discussion de détail.

Chapitres I à IV, pages 1 à 8 de la "Brochure des comptes 2015"

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre V, pour les détails des comptes, en commençant par l'Administration générale, pages 10 à 29

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Finances, pages 30 à 35

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Domaines et bâtiments, pages 36 à 55

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Travaux, pages 56 à 71

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique et cultes, pages 72 à 77

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police, pages 78 à 81

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Sécurité sociale, pages 82 à 91

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Services industriels, pages 92 et 93

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre VI, pour le rapport de l'organe de révision, pages 94 et 95.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Annexes, pages 96 à 109

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président ouvre une dernière fois la discussion générale si elle devait être nécessaire.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 13/2016 de la Municipalité du 29 avril 2016 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2015,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2015 ;
2. d'imputer ce résultat au compte 9290 – « Résultat cumulé des années précédentes » ;
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le vote de la commission était à l'unanimité des personnes présentes soit : 7 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

6.6 sur le préavis No 14/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'455'000.- au maximum pour la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire. (Rapp : Mme Bibiana Streicher) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La somme à engager peut paraître de prime abord importante, mais elle est à mettre en regard à la longévité de cette future installation qui est estimée à plus de 30 ans, selon les dires des spécialistes en la matière.

Fort de ce constat, l'investissement représente un peu plus de CHF 130.- par jour.

Relevons au passage que l'installation, qui sera remplacée par cette nouvelle génération de filtration, fêtera l'année prochaine ses 40 ans de bons et loyaux services, si vous me permettez cette expression.

La commission chargée d'examiner ce préavis a pris acte que ce matériel d'origine nationale sera installé et mis en fonction dans le délai imparti de 2 mois. Je dois avouer que comme relevé en commission, ce délai m'a paru assez court au vu de l'ampleur de la tâche.

La Municipalité et les services concernés nous ayant apporté l'assurance qu'il n'y aura aucun retard, nous sommes heureux de constater que les utilisateurs du complexe de la Maladaire retrouveront la possibilité d'utilisation de ce lieu dès le mois de septembre 2017.

Le groupe UDC se plaît à souligner la qualité unilatérale de l'entretien et de la mise à niveau de ce complexe depuis sa mise en œuvre, faisant ainsi plus d'un jaloux parmi nos voisins.

L'investissement pour la réhabilitation du système de filtration d'eau, en plus d'une amélioration de la qualité de celle-ci, permettra également des économies substantielles en matière de récupération d'énergie de l'ordre d'environ 30%.

Fort de ces éléments, le groupe UDC, à l'unanimité, acceptera ce préavis. Bien entendu, chères et chers collègues, nous vous invitons à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Bibiana Streicher, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vote c'est à l'unanimité des personnes présentes que ce préavis est accepté.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 14/2016 de la Municipalité du 29 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'455'000.- au maximum pour la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'455'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 354.3312 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.7 sur le préavis No 15/2016 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de dix manifestations dans le cadre des 150 ans de la FSG Montreux. (Rapp : M. Bassam Degerab) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Despond, en tant que membre du comité d'organisation, déclare qu'il se retire de ce vote.

M. le Président le remercie et déclare que le Bureau a pris note de sa récusation.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Laurent Demartini, en tant que membre de la FSG Montreux et responsable de plusieurs dicastères relatifs à ce préavis, se retire également pour ce vote.

M. le Président le remercie et déclare que le Bureau a également pris note de sa récusation.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Depallens, en tant que Président de la réalisation des 150 ans de la FSG de Montreux, se retire aussi du vote.

M. le Président le remercie et espère qu'il restera quelques Conseillers pour voter. Le Bureau a également pris note de la récusation de M. Depallens.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bassam Degerab, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 15/2016 de la Municipalité du 29 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de dix manifestations dans le cadre des 150 ans de la FSG Montreux,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de dix manifestations dans le cadre des 150 ans de la FSG Montreux ;
2. de porter à cet effet un montant de CHF 100'000.- sur le compte No 170.3653 « subventions » du budget communal 2017 ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte No 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public » ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

La commission a voté à l'unanimité ce préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

6.8 sur le rapport-préavis No 16/2016 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics. (Rapp : M. René Chevalley) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. René Chevalley précise que l'amendement proposé par M. Yanick Hess en commission concerne le règlement et non pas le préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Montreux Libre soutiendra le préavis concernant le prolongement du subside de Fr. 300.- pour l'abonnement annuel des transports publics.

La Municipalité a fourni à la commission un aperçu de l'évolution des prix des abonnements qui nous a permis de bien évaluer le bien-fondé du montant proposé.

Montreux Libre estime que la commune dispose d'un outil très efficace incitant l'ensemble de la population, indépendamment de leur revenu, à utiliser les transports publics et de laisser leur voiture si possible à la maison.

Montreux Libre vous invite à accepter, avec enthousiasme, ce préavis. Merci ».

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste se prononce de manière unanime en faveur de la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics d'un montant de Fr.300.-.

Par l'introduction de cette aide financière, le Conseil communal a souhaité, une première fois en 2009 et ensuite en 2012, fidéliser les utilisateurs occasionnels, en les invitant à choisir un abonnement plutôt que de payer à la course. De plus, le nombre d'abonnements subventionnés est en constante augmentation. Ainsi l'effet d'incitation sur les Montreusiennes et les Montreusiens à utiliser d'avantage les transports publics, voulu lors de l'acceptation du postulat de Monsieur le Conseiller Caleb Walther, perdure.

Et puis, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, cette subvention est un geste visible et concret envers les citoyennes et les citoyens qui utilisent les transports en commun. C'est également un retour sur investissement par rapport aux impôts payés.

Le groupe socialiste estime que le montant de Fr 300.- doit être maintenu. Il s'agit d'un montant adéquat puisque l'abonnement Mobilis 2 zones, coûte Fr.760.-. Dès lors, la subvention couvre presque la moitié du prix d'achat de l'abonnement, dans ce cas précis. Il ne faut dès lors pas diminuer la somme attribuée si l'on souhaite garder l'effet incitatif.

Nous vous invitons donc à accepter les conclusions du préavis 16/2016 telles que présentées. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts, à l'origine de la mesure en 2009, se rallient, tout naturellement, aux conclusions de la commission et donc soutiennent le préavis de la Municipalité tel qu'il est présenté.

En effet, ce règlement permet de soutenir valablement le transfert modal et récompense l'utilisateur régulier des transports publics. Dans le cadre de l'Agenda 21, très cher à tous, le recours aux transports en commun plutôt qu'individuel permet de rationaliser la consommation énergétique des déplacements et doit, dans ce sens, être soutenu.

D'ailleurs, les audits effectués pour l'obtention du label Cité de l'énergie, Gold, accueillent favorablement cette mesure qui permet précisément à Montreux d'être plutôt favorablement notée en matière de mobilité.

Et dans les faits, cette mesure fonctionne admirablement et sert brillamment la cause qu'elle défend, puisque les chiffres présentés dans le préavis permettent de constater une hausse de 75% du nombre d'abonnements vendus en 2015 par rapport à 2010, ce qui est, à notre sens, véritablement considérable.

D'autre part, un des arguments les plus répandus, en ce qui concerne la non utilisation des transports publics, ce sont les prix. Combien de fois n'entend-on pas des doléances à ce sujet, qui sont par ailleurs largement justifiées dans certains cas.

Mais ce ne sont pas là les seuls points positifs. Comme il a déjà été relevé, cette mesure comporte également un aspect social : alors que l'on est dans une société où la précarisation de certaines couches de la population s'étend, une telle mesure apporte certainement une bouffée d'oxygène aux budgets les plus précaires et à la classe moyenne.

Enfin, dernier élément, certainement constaté par tous également, c'est la popularité de la mesure. En effet, c'est certainement une des prestations communales qui est la plus connue et la plus appréciée et qui, Mesdames et Messieurs, donne une image très positive de la commune auprès des habitants et des contribuables. A l'heure où l'on constate peut-être parfois une certaine défiance envers la politique, nous avons ici, Mesdames, Messieurs, en tout cas l'occasion de montrer combien celle-ci est bénéfique par des mesures concrètes. Je vous remercie ».

La discussion continue.

Mme Juliane Baumann donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC à son unanimité acceptera ce préavis tel que présenté.

Notre groupe est sensible aux problèmes de mobilité sur notre territoire communal et nous soutenons activement la volonté municipale de fidélisation de l'utilisation des transports publics.

Nous refuserons donc l'amendement sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics proposé par notre collègue Yanick Hess. Les modifications souhaitées ne bénéficiant à la récompense que d'une partie des personnes ayant choisi cette option de transport.

En effet, le caractère initial de cette subvention décidée en 2009, qui se monte aujourd'hui à Fr. 300.- est octroyée aux Montreusiens bénéficiant d'un abonnement de transports publics de notre région.

C'est un véritable geste unilatéral en faveur de l'incitation à l'utilisation de nos transports publics devant bénéficier à tous les habitants de notre commune.

Le groupe UDC vous encourage à accepter ce préavis tel que présenté et à refuser l'amendement proposé. Je vous remercie pour votre écoute ».

Pour mémoire, M. le Président relève que l'amendement a été refusé par la commission, il ne sera donc pas traité à moins qu'il soit repropoé lors de cette séance.

La discussion se poursuit.

M. Pierre-André Spahn déclare qu'après cette belle page positive il faut bien qu'elle finisse par se calmer et s'écraser contre un mur. Il invite donc évidemment le Conseil à refuser ce préavis et explique pourquoi.

Il est contre les subventions qui vont à tout le monde. Il estime que dans la population il y a un nombre important de personnes qui ont des revenus élevés et qui n'ont pas à toucher cette subvention, parce qu'ils n'en ont pas besoin financièrement.

M. Spahn pense qu'il est plus utile de cibler les personnes qui sont dans le besoin et qui auraient l'utilité d'une telle subvention, quitte même à l'augmenter suivant les cas. Donner à tout va n'est pas du tout dans son caractère, il faut cibler les aides et c'est ce qui est important.

M. Spahn constate surtout que l'on parle d'augmentation effectivement de demandes, mais il constate surtout que dans cette augmentation de demandes, ce n'est pas forcément des nouveaux abonnements, mais bien des gens qui ont déjà des abonnements, qui se rendent compte qu'ils peuvent obtenir un remboursement de Fr. 300.- et qui vont le faire.

Par rapport à l'incitation, M. Pierre-André Spahn n'est pas vraiment convaincu par cet argument, ni qu'il suscite un élan par rapport à ces abonnements.

Il est clair que l'amendement proposé par son collègue Yanick Hess correspondait tout à fait à ce que M. Spahn avait envie de faire. Malheureusement, il a été refusé en commission et il ne sera pas redéposé, n'ayant aucune chance d'aboutir.

Donc M. Pierre-André Spahn propose au Conseil, purement et simplement, de refuser ce préavis et d'inviter la Municipalité à en redéposer un, correspondant aux besoins et qui cible les personnes qui pourraient utiliser cette subvention.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia, pour répondre à M. Pierre-André Spahn, croit que l'on se trompe véritablement de débat avec ce qui vient d'être dit.

L'idée de cette mesure n'est pas, avant tout, d'aider les gens qui ont besoin d'avoir une subvention, qui sont dans les difficultés, mais l'objectif premier c'est avant tout d'inciter à prendre les transports publics. Il ne faut pas voir cela comme une mesure sociale, mais comme une mesure incitative.

M. Chiaradia croit que la preuve a été faite par les chiffres, c'est une mesure extrêmement efficace, c'est une mesure simple, qui administrativement est tout à fait réalisable sans demander des moyens exceptionnels.

Donc, encore une fois, M. Florian Chiaradia invite le Conseil à accepter, dans ce sens-là, le rapport de la commission, qui permettra de poursuivre cet effort apprécié, mais qui est également apprécié par de nombreux acteurs du développement durable comme les personnes qui mènent les audits, notamment pour le label Cité de l'énergie, ainsi que toutes les personnes qui sont attachées au développement durable.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu** le rapport-préavis No 16/2016 de la Municipalité du 13 mai 2016 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics,
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2017 à 2020 ;
2. de porter aux budgets 2017 à 2020, les montants nécessaires au compte No 180.3665 « subventions individuelles » ;
3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une courte majorité.

M. Alain Imhof déclare que si le préavis a été adopté à une courte majorité, il demande à ce que les voix soient comptées.

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il n'y a pas de problème, il sentait bien qu'il y avait quelques commentaires et il accepte volontiers cette demande.

Il demande aux scrutateurs d'être attentifs et procède à un nouveau vote avec comptage des voix.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions par 57 OUI, 17 NON et 0 abstention.

6.9 sur le rapport No 05/2016 sur la gestion communale durant l'année 2015. (Rapp : M. Alexandre Staeger)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Alexandre Staeger tient à apporter une petite précision, à savoir que cette fois-ci, non seulement les vœux de la CoGest mais aussi les réponses de la Municipalité et les déterminations de la CoGest, par rapport aux réponses de la Municipalité, figurent dans le rapport de la Commission de gestion aux pages 65 et suivantes. Ceci est une particularité cette année.

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il va ouvrir la discussion générale sur la gestion Municipale et sur le rapport de la Commission de gestion, puis sur les vœux de la Commission de gestion.

A ce stade, il se permet de rappeler que l'on aura à se prononcer sur les réponses de la Municipalité aux vœux de la CoGest, réponses qui se trouvent effectivement dans la communication de la Municipalité à ce sujet et qui est jointe à l'ordre du jour.

On se prononcera sur ces réponses pour autant que quelqu'un demande la parole. Le cas contraire, les propositions de la CoGest d'accepter ou pas les réponses de la Municipalité aux vœux seront acceptées tacitement.

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lorsque nous avons vu la composition de la sous-commission s'occupant de la Voirie et des espaces verts, et par la suite leur observation, nous nous devons de réagir.

Pour ceux qui ne l'auraient pas relevé, la sous-commission se compose de Florian Despond, François Pochon et Joe Filippone, 3 Conseillers de la même couleur donc, et leur observation que je vous lis : « La CoGest est surprise de constater que la Commune de Montreux a réalisé durant l'année 2015 des travaux d'importance à l'interne, sans faire appel à des prestataires externes, pour un montant avoisinant les CHF 80'000.- ».

Messieurs, je vous avoue que c'est un peu fort de café... Le PLR nous tend ainsi la règle pour se faire taper sur les doigts et je la saisis volontiers. Je vous remercie d'ailleurs pour ce petit cadeau de fin de législature.

Premièrement l'usage veut que les membres des sous-commissions soient panachés, avec 6 autres commissaires, il ne faut pas me dire que c'était impossible. Deuxièmement, au vu de leur profession, il me semble que ces membres sont très mal placés pour faire ce genre d'observation. On ne peut donc que s'étonner du conflit d'intérêt, patent dans cette situation, que nous essayons d'éviter dans notre Conseil. Au nom du groupe socialiste, je vous demande donc de ne pas récidiver.

Pour finir, vous avez bien fait d'en rester au stade de l'observation et de ne pas aller jusqu'au vœu, car sinon mon intervention aurait été bien plus virulente.

Merci pour votre attention ».

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Florian Despond s'excuse de prendre la parole, mais étant président de cette sous-commission il se permet juste de rappeler ici que la Commission de gestion choisit elle-même les membres qu'elle met dans les sous-commissions, que dans la Commission de gestion il y a des représentants de chaque parti, dès lors la Commission de gestion était souveraine pour décider qui en faisait partie. Cela n'a posé aucun problème, ni lors du travail des sous-commissions, ni même au moment de poser l'observation qui a été validée par l'ensemble de la Commission de gestion représentée par les membres du groupe socialiste également.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

La discussion est ouverte maintenant sur les vœux de la CoGest.

M. Alexandre Staeger, président de la Commission de gestion, donne lecture du vœu No 1.

Vœu No 1

La Commission de gestion souhaite un regroupement des différents dicastères dans un même lieu, afin de favoriser l'émergence de synergies entre services.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur ce Vœu No 1. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la réponse de la Municipalité est donc tacitement acceptée.

M. Alexandre Staeger, président de la Commission de gestion, donne lecture du vœu No 2.

Vœu No 2

La Commission de gestion souhaite que figurent en sous-total des rapports d'exécution les montants des subventions ou autres participations extérieures attendues et reçues.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur ce Vœu No 2. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la réponse de la Municipalité est donc tacitement acceptée.

M. Alexandre Staeger, président de la Commission de gestion, donne lecture du vœu No 3.

Vœu No 3

La Commission de gestion souhaite qu'un processus clair et fonctionnel pour l'ouverture de comptes soit mis en place lors des préavis dits « interservices ».

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur ce Vœu No 3. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la réponse de la Municipalité est donc tacitement acceptée.

M. Lionel Winkler relève que formellement l'on n'a pas à se prononcer sur les réponses de la Municipalité quant aux observations de la CoGest. Il ouvre néanmoins la discussion en donnant d'abord la parole au président de la CoGest, s'il le souhaite, sur l'observation n° 1.

Observation No 1

M. Alexandre Staeger, président de la Commission de gestion, n'a pas de commentaire à faire.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Observation No 2

La parole n'est pas demandée. La discussion sur les observations est close.

M. le Président Lionel Winkler ouvre une dernière fois la discussion générale sur le rapport de gestion si elle devait être nécessaire.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 05/2016 de la Municipalité du 11 mars 2016 sur la gestion de la Commune pour l'année 2015,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

7.1 No 17/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'897'912.95, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux urgents effectués sur des biens publics suite aux intempéries survenues de 2013 à 2015. (Date de la séance de commission, le mardi 5 juillet 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Christophe Privet

Membres : MM. Gaëtan Cousin, Bruno Femia, Christian Gagnat, Angelo Giuliano, Denis Golaz, Michel Granato, Daniel Manzini, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.2 No 18/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public à pied au travers du plan partiel d'affectation (PPA) "La Corsaz". (Date de la séance de commission, le mercredi 6 juillet 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Laurence Sierro, MM. Ihab Al Jundi, Patrick Aubort, Florian Chiaradia, Mario Gori, Vincent Haldi, Pablo Menzi, François Pochon, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.3 No 19/2016 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2017, 2018 et 2019. (Date de la séance de commission, le mardi 28 juin 2016 à 20 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Présidence PLR : M. Raphaël Corbaz

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Ihab Al Jundi, Florian Chiaradia, Angelo Giuliano, Ahmad Jahangiri, Jean-Bernard Kammer, Tal Luder, Edgar Schneider, Heinz Schoeneich.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8. RAPPORT – PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 20/2016 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du rire. (Date de la séance de commission, le jeudi 7 juillet 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport - préavis :

Présidence SOC : M. Michel Zulauf

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, René Chevalley, Joe Filippone, Emmanuel Gétaz, Jean Jacques Kiala, Yves Laurent Kundert, François Pochon, Olivier Raduljica.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 21/2016 relatif au postulat de Monsieur le Conseiller communal Emmanuel GETAZ intitulé « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements ». (Date de la séance le mercredi 6 juillet 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence PLR : M. Michel Posternak

Membres : Mme Irina Gote, MM. Stéphane Barbey, Raphaël Corbaz, Florian Despond, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Jean Jacques Kiala, Daniel Manzini, Franco Meichtry.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL »

M. Yves Depallens, président de la CCO, n'a pas de commentaire concernant le rapport, mais déclare qu'étant donné que la nouvelle commission a été constituée, lorsque les membres se réuniront et éliront le nouveau président de la CCO, M. Depallens se tient à leur entière disposition pour assurer la transition en ce qui concerne l'ensemble des travaux qui sont en cours.

La discussion est ouverte sur le rapport de la CCO. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Yves Depallens pour son rapport et la CCO pour son travail durant cette année.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de M. Christophe Privet dont le titre est : « Aide au logement 2.0 (deux point zéro) »

Le titre a été déposé mais la motion sera développée lors du prochain Conseil

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Une interpellation a été déposée ce matin sur le bureau de M. le Président. Elle émane de M. Heinz Schoeneich, et a pour titre : « Qu'est-ce qui cloche à Brent ? ».

M. Heinz Schoeneich donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs semaines, il manque quelque chose dans le paysage sonore de Brent.

Je veux parler ici de l'unique cloche de la Chapelle de Brent, qui s'est tue et ne nous rappelle plus le temps qui passe.

Aurait-elle eu un problème lors de son voyage à Rome à Pâques ?

Le hasard du calendrier fait que j'avais déjà interpellé à ce sujet il y a 9 ans, quasiment jour pour jour. Suite à réparation, la cloche avait été fidèle au rendez-vous depuis.

D'où la question suivante à la Municipalité :

- Pourquoi la chapelle de Brent ne sonne-t-elle plus les heures et les demi-heures ?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse ».

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait, au nom de la Municipalité, remercier particulièrement M. Heinz Schoeneich qui dépose une interpellation, alors que traditionnellement, à la dernière séance de l'année et en plus en fin de législature, il n'y a pas d'interpellation, de permettre à leur collègue Alain Feissli, dont c'est la dernière séance de Conseil communal après 18 ans et 6 mois, de pouvoir encore une fois nous gratifier d'un bref historique !

Rires et applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler note les applaudissements, mais il s'inquiète ... !

M. le Municipal Alain Feissli répond à l'interpellation de M. Heinz Schoeneich en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Il paraît que mon record est à 21 minutes, je vais tenter de le battre !

Plaisanterie mise à part, merci à M. Schoeneich de me donner l'occasion de renseigner ainsi le village de Brent.

Effectivement, neuf ans après, ce n'est pas la cloche qui est malade, mais bel et bien le mouvement horloger. Il a fait l'objet d'un diagnostic cette semaine et un devis devrait arriver la semaine prochaine.

Vraisemblablement, la Municipalité dans ses premières séances de la nouvelle législature, sera appelée, n'en déplaise à la Commission des finances, à voter un crédit complémentaire, et donc le village de Brent devrait très certainement, à nouveau, tinter vivement ».

M. le Président Lionel Winkler remercie M. le Municipal Alain Feissli pour sa courte réponse qui l'a agréablement surpris.

M. le Président déclare qu'il fallait qu'il le précise avec un clin d'oeil, car il se rappelle encore bien des 21 minutes !

M. Heinz Schoeneich se déclare satisfait de la réponse de la Municipalité.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Avant de passer aux discours de fin de mandat, M. le Président Lionel Winkler donne la parole à qui veut bien la prendre.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le jury vient de terminer son évaluation, voici les notes :

Expert A	95
Expert B	95
Expert C	96
Total	286

Bravo et félicitations au comité d'organisation de la Fête Fédérale de musique 2016 et à son président, notre Syndic, pour

- avoir osé assumer le cahier des charges très important imposé par l'ASM,
- avoir su rassembler et motiver autant de bénévoles,
- avoir réussi à amener à Montreux plus de 25'000 musiciens – un record – et 5 à 6 fois plus de spectateurs.

Quel plaisir, ces 2 derniers week-ends, que de croiser en ville cette foule bigarrée de musiciens, tous heureux d'être là, ainsi que de découvrir, dans les diverses salles et sur la Grand-Rue, de la musique interprétée avec autant de passion !

Bravo encore et surtout merci ! ».

Applaudissements de l'assemblée.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, et surtout cher Lionel,

Le groupe PLR tient à te remercier et à te féliciter pour ton engagement à la tête de notre Conseil communal durant cette année.

Certes il y a bien eu des petits problèmes, comme des caméras arrêtées puis remises lors des premiers Conseils, un petit tour chez le préfet pour des résultats de vote de commissions paru dans les journaux, mais au delà de ça nous tenons à te féliciter pour ton dynamisme et ton sérieux lors de nos séances. Ton expérience politique à été un atout pour ton année de présidence et nous en sommes conscients.

Nous nous réjouissons de te retrouver assis parmi nous à la fin de l'été et te souhaitons d'ici là de belles semaines de repos politique bien méritées.

Le groupe PLR profite également d'avoir la parole pour souhaiter une belle année présidentielle à son successeur M. Bécherraz. Merci ».

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Florian Despond pour ses aimables paroles, et précise qu'il prendra la parole en dernier, avant l'apéritif.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention : « Hommage et reconnaissance au Municipal Alain Feissli » :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Coluche aurait dit, "c'est l'histoire d'un mec". Je dirais seulement, c'est l'histoire d'un homme, qui a siégé au Conseil communal pendant six ans, de 1991 à 1997, et qui a accompli quatre législatures au sein de la Municipalité, de 1997 à cette année 2016.

J'ai connu Alain Feissli au milieu des années 1970, il avait alors 14 ou 15 ans et effectuait sa scolarité au Collège de Montreux. Il a dû exercer des responsabilités de famille à l'âge de l'adolescence car il s'occupait de sa sœur Valérie, qui avait 4 ou 5 ans, et de son petit frère Patrick, qui était encore tout bébé. Sa maman, Marie-Claire, travaillait au Buffet de la Gare de Chernex et je voudrais lui adresser une pensée de reconnaissance au moment où elle connaît des soucis de santé.

Si à cette époque vous nous aviez vus dans le MOB, entre Montreux et Chernex, vous auriez souri Mesdames, Messieurs les Conseillers : Alain était un grand gamin, à la dégaine de Gavroche, avec juste un ou deux poils de barbe qui lui piquaient le menton, et il fumait déjà comme une cheminée, car la cigarette n'attend pas le nombre des années. Et moi j'étais jeune prof, je tirais déjà sur mes Gauloises, les cheveux dans le cou, le torse moulé dans un pull chaussette et les bottes Travolta du samedi soir.

Au terme de sa scolarité Alain a effectué son apprentissage au MOB, aux ateliers de Chernex, et ensuite il a été engagé au VMCV en tant que mécanicien et conducteur de trolleybus. Il a milité très tôt dans le cadre du syndicat des transports et il a construit sa propre famille, avec Sonia et les deux filles qui allaient naître, Céline et Carolanne.

Durant l'été 1989, alors que nous cherchions des candidats pour les élections communales, je l'ai croisé à la route de Collonge, une bouteille sous le bras, se rendant chez son copain Henri Sanchez, l'orfèvre de Territet. Je lui demande de se présenter sur la liste du parti socialiste, il me parle de sa vie trépidante et de ses nombreux engagements. On se revoit deux jours plus tard et il signe la feuille d'engagement comme candidat. C'est comme cela, Mesdames et Messieurs, qu'a commencé la carrière politique d'Alain Feissli, vingt-sept ans de militantisme et de mandats au service de la communauté : que de chemin parcouru !

Assermenté au Conseil par le Président Jean-Claude Doriot, en 1991, il préfigure déjà la bande à Salvi qui va marquer la vie politique montreusienne au tournant des deux siècles. Il n'est pas, à proprement parler, un "grimpon" qui veut escalader les marches de l'Hôtel de Ville (si j'ose dire) quatre à quatre mais il est dévoué, il est serviable et devient vite un acteur incontournable de notre groupe du Conseil et de notre parti. Dès lors, les portes de la Municipalité lui sont ouvertes et il y est élu en 1997 à la succession de Michel Talon.

Un mandat de 4 ans et trois mandats de 5 ans marquent la vie d'un homme : nous te félicitons et te remercions, cher Alain, pour la qualité et l'intensité de ton engagement. Dès ton accession à la Municipalité, tu t'es contraint à étudier en profondeur les dossiers dont tu avais la charge, avec la majorité rose-verte tu as connu de grands succès, c'est comme aux cartes, lorsque l'on a un beau jeu, rien ne nous arrête. Encore faut-il savoir les jouer avec discernement.

Tu as aussi connu des crève-cœurs, des moments difficiles où les éléments se déchaînent sans que l'on parvienne à les maîtriser. Mais tu as acquis au fil du temps la stature et la confiance qu'il faut pour surmonter les instants de doute ou de découragement. J'aimerais aussi rendre hommage à ton courage, car il en faut pour défendre les autorités lorsqu'elles sont dénigrées et vilipendées par tel grand capitaine d'industrie comme Jean-Paul Corbaz qui était un homme dur en affaires. Tu t'es durci la carapace lorsque tu t'es trouvé dos au mur, lors de séances de groupe ou au sein de ce propre Conseil.

Je ne vais pas établir l'inventaire des différentes responsabilités que tu as exercées au sein de la Municipalité et dans les services intercommunaux : tu as passé à la tête de presque toutes les directions. A la louche, tu as côtoyé tous les chefs de service de l'administration communale. Disons, à la louche !

Au nom de l'autorité législative, au nom du groupe et du parti socialiste, je me permets de t'adresser, cher Alain, tous mes vœux et tous mes remerciements. Tu es encore à l'âge où l'on peut concevoir de nouveaux projets pour lesquels nous te souhaitons le succès que tu mérites. Nous avons encore besoin de ta présence et de tes encouragements. Bonne route ».

Longs applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Michel Zulauf pour ses propos. Il donnera la parole tout à l'heure à M. le Municipal Alain Feissli.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Lionel Winkler va se déplacer, changer de micro et donner lecture de son intervention :

« Et bien nous y voilà, c'était la dernière.

La dernière ? Comment ça, la dernière ? Je viens à peine de commencer....!

Et oui, il me semble qu'il n'y a que deux ou trois séances que j'ai brandi pour la première fois ma petite clochette. Et bien aujourd'hui, 25 juin, je peux vous assurer que le temps a passé très, très vite.

Passionnant, chronophage, pointu, gratifiant sont quelques mots que je pourrais utiliser pour qualifier mon mandat de Président de ce Conseil.

Bien sûr, rien n'est simple. Cela se saurait. Quoique parfois, j'ai l'impression dans leurs discours, qu'il y en a qui savent que c'est facile...! Mais qui n'expliquent pas comment...

Mais, après 9 séances plénières, deux gros scrutins, un recrutement, quelques représentations, un recours, quelques séances supplémentaires et trois coups de gueule plus tard, c'est globalement avec une très grande satisfaction que j'aurai siégé au perchoir de notre Conseil.

Et oui, on voit les choses différemment lorsque l'on est en face du Conseil. Et les gens aussi, on les voit différemment...!

On voit également la Municipalité différemment. Enfin... il faut dire que dans la nouvelle configuration de la salle de notre Conseil... on l'entend surtout, la Municipalité !...

Mais ce que j'ai surtout pu voir, et apprécier pendant mon mandat, c'est l'engagement et le soutien d'un grand nombre de personnes dans l'accomplissement de la fonction de président de milice du Conseil communal de Montreux.

Car c'est finalement comme partout, un Président tout seul ne peut pas faire grand chose. Alors un grand MERCI à toutes ces personnes qui se reconnaîtront, j'en suis sûr.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à quelques jours de la fin de mon mandat, j'espère sincèrement avoir été digne de votre confiance, même si je crois savoir qu'il n'est pas toujours facile d'être parfait !

Etre Président du Conseil communal de Montreux, 3^{ème} Ville du Canton, est une grosse responsabilité que l'on prend à bras le corps et qu'on ne lâche plus jusqu'à la dernière minute. M. le Vice-président vous êtes prévenu ! On le fait au plus près de sa conscience et surtout on se montre très disponible.

Non, ce n'est pas une tâche si facile que cela, d'autant plus que comme toujours lorsque l'on est au devant de la scène, il y a toujours quelqu'un pour vous dire qu'il n'aurait pas fait comme cela...!

Mais c'est normal, nous avons tous des visions différentes pour arriver au même but, c'est le propre de la politique et son charme !

Non rien de rien, non je ne regrette rien comme disait la Môme, c'est avec l'esprit serein du devoir accompli que je vais bientôt rentrer dans le rang, en laissant la place dans quelques jours à notre nouveau Président, à qui je souhaite d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Mais avant cela, la fin d'un mandat c'est aussi l'occasion de remercier quelques personnes en particulier qui auront été d'une aide précieuse durant cette année.

J'aimerais tout d'abord remercier et saluer notre Secrétaire du Conseil Charlotte Chevallier. D'un caractère agréable, jovial, mais qui sait parfaitement ce qu'un Président ne doit pas oublier, j'ai découvert une personne très engagée pour notre Conseil, et une mémoire vivante également très appréciée par le Président.

Chère Charlotte, merci infiniment pour ton travail et ton aide durant cette année, et si certains vont imaginer que je casse la tradition du bouquet de fleurs, je te connais un peu et lorsque je préparais ce protocole, je t'entendais déjà dire que les fleurs c'est périssable et où vais-je les mettre le reste de la journée !...

Donc, du coup, c'est avec plaisir que je t'offre un Pot vaudois "Cuvée du Président" que j'ai le plaisir de te remettre en guise de remerciement.

Applaudissements de l'assemblée.

Même si Charlotte est d'une efficacité redoutable, il y a toujours prêle, à lui prêter main forte en cas de nécessité, notre secrétaire adjointe Jacqueline Burri-Gaignat à qui je souhaite également remettre un petit présent.

Je n'ai par contre aucune idée si Jacqueline trouve les fleurs périssables ou pas, mais je me suis dit que tu ne saurais pas où les mettre le reste de la journée non plus, et c'est également une "Cuvée du Président" que j'ai le plaisir de te remettre !

Applaudissements de l'assemblée.

Souvent "mis de côté", présent avant tout le monde pour préparer les salles, parti après tout le monde pour ranger et éteindre la lumière, le travail de notre Huissier est un travail de l'ombre, mais ô combien précieux.

Jean-Michel, même si on se connaît depuis de nombreuses années par d'autres fonctions, j'espère que je ne t'ai pas trop fait souffrir cette année, et j'aimerais également te remercier pour ta précieuse aide dans les préparations des séances et des bureaux électoraux durant cette année.

Alors, pour toi, c'est plus facile, je ne te pose pas la question de savoir si les fleurs c'est périssable ou pas, tu n'en veux pas ! Alors j'ai le plaisir de t'offrir également un Pot vaudois "Cuvée du Président" pour te remercier de ton engagement.

Applaudissements de l'assemblée.

Toujours dans l'ombre, mais tout aussi efficace, notre Huissier-adjoint Patrick Talon, nous a prêté main forte à plusieurs reprises cette année et je t'en remercie infiniment.

Nous allons peut-être bientôt dire "Huissiers de père en fils" ! Et peut-être qu'un jour nous parlerons de la dynastie des Talon lorsque nous parlerons des Huissiers du Conseil communal. Bon, peut-être ! Mais en attendant, c'est autour d'un chasselas que vous pourrez préparer l'avenir ! Le voici, le chasselas !

Applaudissements de l'assemblée.

Pour terminer, j'aimerais également remercier l'ensemble de l'Administration générale de la Commune de Montreux pour la parfaite collaboration que nous avons entretenue cette année. Monsieur le Secrétaire municipal, je vous remets également un petit présent pour vous remercier personnellement, mais également tous vos collaborateurs qui ont apporté leur soutien, soit au Président, soit au Bureau. Merci beaucoup et je vous propose aussi un petit Pot vaudois.

Applaudissements de l'assemblée.

Voilà Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette législature. Certains d'entre vous vont quitter le Conseil volontairement, d'autres temporairement par le choix des urnes, et j'aimerais en mon nom et au nom du Bureau vous remercier très chaleureusement pour votre engagement au sein de cette noble assemblée, parfois un engagement depuis de nombreuses années pour certains d'entre vous.

Une personnalité montreusienne, pour ne pas faire long, Conseiller communal pendant 7 ans, en préambule, mais surtout et sans vouloir allonger, Municipal pendant

18 ans et quelques mois, a décidé de lâcher son bâton de pèlerin et de prendre une retraite politique bien méritée !

Monsieur Feissli, cher Alain, je te félicite également pour ton engagement pour notre Commune et même si nous n'avons pas toujours été politiquement d'accord, en particulier sur un sujet bien précis (...!), j'ai le plaisir de te remettre, en toute amitié, le premier apéro de ta retraite politique que je te souhaite aussi longue que certaines de tes interventions !...

Applaudissements de l'assemblée.

Et cher Alain, à ce stade-là, je te laisse très volontiers la parole.

Merci de votre attention ».

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Municipal Alain Feissli donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chère et chers Collègues,

Tout d'abord un immense merci à Michel Zulauf pour ses propos, qui mieux que toi Michel pouvait sortir son Hermes Baby pour se remémorer 40 ans de parcours parallèle. Merci infiniment cela m'a fait un immense plaisir.

Merci infiniment également à notre Président pour ses aimables propos à mon endroit.

Comme vous le savez, vous me connaissez, cela a été relevé à plusieurs reprises, j'adore faire un bref historique ... qui peut parfois prendre un tout petit peu de temps, je le concède.

J'ai donc longtemps hésité à ressortir du tiroir une ou deux anecdotes des quelques 244 séances de Conseil communal auxquelles j'ai participé depuis 1991, ou encore des 814 séances de Municipalité qui ont ponctué mon parcours d'élu depuis 1998.

Mais rassurez-vous, finalement j'y ai renoncé !

Ce que j'aimerais exprimer aujourd'hui, ce que j'aimerais vous exprimer aujourd'hui, ce sont des remerciements et une profonde reconnaissance pour la tranche de vie que nous avons partagée.

Lorsque nous prêtons serment en début de législature, nous promettons beaucoup de choses, mais notamment d'exercer notre charge avec conscience, diligence et fidélité.

Et bien, Mesdames et Messieurs, le mot « charge » n'est pas un mot vide de sens dans une commune de la taille de Montreux, avec tous ses contrastes et toute sa diversité. Un mandat au sein de l'exécutif demande, pour celui qui l'exerce, un investissement très important. Un éminent Collègue, présent dans cette salle, que je ne citerai pas mais qui se reconnaîtra, aime parfois à dire qu'il faut savoir donner pour recevoir. Et bien, aujourd'hui, tout comme lui, je peux également affirmer que le retour sur investissement est au moins proportionnel à ce dernier en termes de richesse humaine.

Car la richesse de notre Commune, Mesdames et Messieurs, ce sont nos habitants, nos villages, nos quartiers, nos sociétés locales, nos commerçants, ou encore nos acteurs culturels. Mais ce sont aussi des centaines de personnes, plus ou moins anonymes, des femmes et des hommes que l'on appelle communément des bénévoles, et qui s'investissent sans compter leur temps et leurs compétences pour

faire vivre Montreux de l'intérieur. Dans notre responsabilité exécutive nous sommes là à leur écoute, nous les accompagnons dans leurs projets, mais sans eux nous ne ferions pas grand-chose.

Alors, à l'heure de mettre un terme à mon mandat, j'aimerais exprimer des remerciements sincères à l'ensemble des personnes avec lesquelles j'ai eu le plaisir de partager un bout de chemin dans mon parcours d'élu et qui m'ont permis d'exercer sereinement cette charge, à commencer par mon épouse Sonia et mes filles Céline et Carolanne.

J'ai également eu le privilège d'apprécier de l'intérieur, au travers de plusieurs directions successives, cela a été relevé, le travail de notre administration. J'y ai découvert des collaborateurs motivés, des collaborateurs qui aiment « leur » commune, qui sont fiers des prestations qu'ils fournissent, des collaborateurs attachés à un service public de qualité. Nos collaborateurs sont eux aussi une vraie richesse, et je profite donc de cette tribune pour les remercier de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font.

Dans mon parcours de Municipal, j'ai également vécu trois changements de majorité et travaillé sous la conduite de deux syndics. Quelle que soit la composition du collège municipal, j'ai toujours ressenti un profond respect mutuel en son sein, et le débat d'idées a toujours eu comme objectif la recherche concertée du bien commun et de l'intérêt général, au-delà de tout conflit partisan ou doctrinaire. Alors à l'ensemble de mes Collègues et anciens Collègues, à mes deux Syndics, Pierre Salvi et Laurent Wehri, un immense merci pour tout ce que nous avons partagé.

Mesdames et Messieurs, les défis qui attendent notre Commune au cours de la prochaine législature sont importants et nombreux, et les équilibres, dans une société devenue au fil du temps plus individualiste, sont aujourd'hui souvent plus difficiles à obtenir. Il ne s'agit pas de se le cacher, le risque de fracture est constant, que ce soit au niveau économique, social, générationnel ou encore culturel.

Je terminerai donc mon propos par un vœu, en observant qu'il existe au sein des Autorités communales un centre fort et équilibré, un centre encore renforcé par les dernières élections communales de février.

Je souhaite donc pour Montreux, pour ses habitants et pour ses hôtes, que les Autorités sachent poursuivre leur action sur la voie d'une politique concertée, pragmatique et responsable, sans céder à ce que j'appelle parfois des gesticulations, ni faire de concessions aux franges parfois agitatrices ou opportunistes.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une belle et riche législature 2016 / 2021 ».

Longs applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. le Municipal Alain Feissli pour ses aimables paroles, et il a maintenant le plaisir de convier l'assemblée à la suite de la journée de cette dernière législature.

Une journée qu'il a voulue relativement personnelle, puisque il a convié trois des sociétés pour lesquelles il œuvre tout au long de l'année, à l'accompagner pour cette fin de mandat et à accompagner le Conseil pour cette fin de législature.

Il aura donc le plaisir de présenter tout d'abord la fanfare de Glion qui va se produire durant l'apéritif, puis les Potes-au-feu de Montreux qui ont concocté un menu qui, il

l'espère, ravira toutes les papilles lors du repas, et enfin La Course Montreux - Les Rochers-de-Naye qui permettra peut-être à toutes et tous de digérer.

Avant de clore solennellement cette dernière séance, il tient encore à remercier la technique, en la personne de M. Vuadens qui s'est débattu pour pouvoir assurer notre indispensable enregistrement et la sonorisation de cette salle.

Applaudissements de l'assemblée.

Enfin, M. le Président Lionel Winkler termine par les traditionnelles recommandations, en particulier pour cette salle, en demandant à toutes et tous de ne pas oublier de déposer les bouteilles PET à l'extérieur du théâtre, pour cela des sacs y ont été installés. Et de transmettre le plus rapidement possible, avant de partir en vacances, les interventions écrites sous forme électronique à notre secrétaire qui vous en remercie d'ores et déjà.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 7 septembre 2016 à 20h00.

M. le Président remercie tout d'abord l'assemblée pour son attention et pour ce début de journée, souhaite un excellent été à tous, été qui sera peut-être ensoleillé et annonce qu'il est maintenant 11h07 et que la dernière séance de la législature 2011-2016 est levée.

Applaudissements de l'assemblée.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexes : 1 discours d'accueil

4 correspondances

Extraits de jugement et d'avis de droit.